

Ministère de la culture
Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen

Travaux d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes E.P. du château d'Ecouen et de ses annexes.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres
le 29 janvier 2025 à 11h30

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 -Objet de la consultation

La présente consultation concerne :
Travaux d'entretien des toitures, gouttières, chéneaux et descentes E.P. du château d'Ecouen et de ses annexes.
Suivant le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) joint
Lieu(x) d'exécution : **Musée national de la Renaissance – Château d'Ecouen -95440 ECOUEN**

1.2 -Type de marché et de consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 2123-1 du code de la commande publique. Le présent marché fait l'objet d'un lot unique « couverture » à prix unique forfaitaire défini par année conformément à la DPGF.

1.3 -Durée du marché et délai d'exécution

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du premier janvier de chaque année sauf la première année où il part de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Le marché est renouvelable trois fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2028.

1.4 -Modalités de financement

Le financement provient du budget du musée national de la Renaissance, service à compétence nationale du ministère de la Culture.

1.5 -Décomposition de la consultation

Pas d'allotissement.

1.6 -Variantes et Options

sans objet.

1.7 – sous-traitance : le marché ne peut être sous-traité

1.8 -Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45261900

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- la DPGF – décomposition du prix global et forfaitaire
- le CCTP - cahier des clauses techniques particulières, et les documents graphiques correspondants
- le CCAP - cahier des clauses administratives particulières,

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme PLACE.

2.2 – Visite des lieux

Une visite obligatoire des lieux est organisée.

Pour l'accès et la visite sur site contacter les responsables du Musée National de la Renaissance :
Ahssen Merouane ahssen.merouane@culture.gouv.fr 06 42 11 15 28

L'inscription sera à faire ensuite exclusivement par mail aux adresses ci-dessous :
rosine.gerol@culture.gouv.fr et chorus.ecouensg@culture.gouv.fr

2.3 -Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 -Cautionnement et garanties exigés

Le titulaire est dispensé de la constitution d'un cautionnement. Il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

2.5 -Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article L. 2112-4 du code de la commande publique.
Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article L. 2113-13 du code de la commande publique.

Article 3 : Les intervenants

3.1 -Personne morale de droit public qui passe le marché

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Musée National de la Renaissance
Château d'Ecouen
95440 Ecouen

Pouvoir adjudicateur :
Monsieur CREPIN-LEBLOND, Directeur du Musée, maître d'ouvrage.

3.2 -Comptable assignataire

Le Comptable public assignataire des paiements est le :
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

3.3 - Pilotage et Coordination du chantier

Le coordinateur du chantier est le maître d'oeuvre :
Monsieur Benjamin ABA-PEREA, Architecte des bâtiments de France,
Préfecture du Val d'Oise – CS 20105
5 avenue Bernard Hirsch – 95010 Cergy-Pontoise cedex

3.4 -Contrôle technique

Sans objet.

Article 4 : Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Le dossier comprendra les éléments constituant la candidature et l'offre :

- l'imprimé DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ou DUME
- l'inscription au registre du commerce
- tout document permettant d'apporter la preuve de la capacité du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (par ex des références de travaux) et les certificats de qualifications professionnelles obtenus.
- le présent règlement de la consultation valant avis de publicité, sans aucune modification, paraphé
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) sans aucune modification, paraphé sur toutes les pages et signé
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) sans aucune modification, paraphé sur toutes les pages
- le formulaire ATTRI1, Acte d'engagement et l'annexe « décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF) complétés et signés,
- une note détaillée décrivant l'organisation des travaux, les méthodes utilisées, les moyens humains mis à disposition.
- un RIB.

Le candidat devra fournir au stade de l'attribution du marché (avant la notification) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il est en règle au regard des obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus (*formulaire noti2*), et les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail (documents disponibles sur le site www.economie.gouv.fr/formulaires).

Les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17445>

Précisions :

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux: il reconnaît avoir, notamment, avant la remise de son Acte d'Engagement :

- Pris connaissance complète et entière du terrain et de ses abords ainsi que des conditions d'accès et des possibilités de desserte en voirie et réseaux divers de tous éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux ;
- Apprécié toutes difficultés inhérentes au site, aux moyens de communication, aux ressources en main-d'œuvre, etc... ;
- Contrôlé les indications des documents du dossier d'appel à la concurrence et fait constater les erreurs ou omissions.
- S'être entouré de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès du Maître d'ouvrage et auprès de tous services et autorités compétents.
- Effectué les mesures des prestations à mettre en œuvre, les plans et le quantitatif fournis n'ayant qu'un caractère indicatif.

Le matériel, les matières premières et les outils concernant le chantier sont sous l'entière responsabilité du titulaire.

Article 5 : Sélection des offres

La sélection des offres sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier dans le respect des règles de la concurrence.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères et pondérations correspondantes intervenant pour la sélection des offres :

- 1- Valeur technique de la proposition jugée au regard de la note détaillée demandée à l'article 4 : 60%
- 2- Prix des prestations : 40 %

Article 6 : Modalités de dépôt des offres

Les candidats transmettent leur offre tel que défini à l'article 4 au plus tard le **29 janvier 2025 à 11H30**.

Le candidat transmet son offre uniquement par voie électronique dans l'espace dédié à la présente consultation sur la plateforme des marchés publics PLACE.

Préconisations :

Il est recommandé aux candidats de :

- Ne pas déposer son offre par voie électronique le dernier jour ou les dernières heures avant la date et heure limite de dépôt des offres
- S'assurer que le pli n'est pas trop volumineux afin de ne pas accroître le délai de transmission du pli sur le profil acheteur
- De ne pas utiliser des macros
- De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore pour le nom des fichiers
- Limiter le nombre de caractère dans le nommage du dossier zippé
- De transmettre des documents scannés avec une définition suffisante pour permettre leur lecture.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires,

Renseignements administratifs :

Mme Anne-Elisabeth Abiven (01 34 38 38 59)

Mme Aline Boutaillier (01 34 38 38 66)

M. Jean-Marc Lefevre (01 34 38 38 67)

Renseignements techniques :

M. Ahssen Merouane, responsable du pôle sécurité-sûreté et technique (06 42 11 15 28)

M. Pierre Chalard, UDAP du val d'Oise (01 63 61 62 ou 07 64 81 63 85)